

Règlement du concours : Grand Concours Immigrant Investisseur PRO

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU Le site Comment investir au Québec qui appartient à Michel Gosselin travailleur autonome domicilié au 69 Rue Marchand app 302 Thetford-Mines , Québec , Canada G6G 7A6 organise du 1 novembre 2020 à 10h00 au 31 décembre 2020 à 17h00 heure du Québec un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : Grand Concours Immigrant Investisseur PRO (ci-après dénommé << Jeu concours>>), selon les modalités décrites dans le présent règlement, et accessible depuis le site commentinvestirauquebec.com Le présent règlement est consultable librement à cette adresse : <https://commentinvestirauquebec.com>

Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook, Google, LinkedIn ni tout autre réseau social

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION Ce jeu gratuit est ouvert aux membres inscrits sur commentinvestirauquebec.com, âgés de plus de 18 ans, et à toute personne physique majeure disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant partout dans le monde sauf pour les résidents du Québec que ce concours est interdit, car il ne s'adresse qu'exclusivement à toutes personnes hors du Québec. Les personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu sont exclues. Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi québécoise applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION Ce jeu peut se dérouler sur la plate-forme [facebook.com](https://www.facebook.com), [Google.com](https://www.google.com) ou [LinkedIn.com](https://www.linkedin.com) et le site internet commentinvestirauquebec.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en 3 étapes nécessaires.

Étape 1 : en remplissant le formulaire de saisie d'email disponible sur la page de destination du site commentinvestirauquebec.com et en y s'inscrivant avec son adresse email valide.

Étape 2 : Ce sont ces adresses qui seront utilisées pour le tirage au sort et pour contacter le gagnant, il est donc impératif que le participant utilise son adresse email valide. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant sur Facebook, Google ou sur LinkedIn – pendant toute la période du jeu. Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, Google, LinkedIn il est précisé qu'en aucun cas Facebook, Google, LinkedIn ne sera tenu responsable en cas d'un litige lié au Jeu. Facebook, Google, LinkedIn n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Le site commentinvestirauquebec.com n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception

ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison. Les adresses email collectées seront utilisées par le site commentinvestirauquebec.com pour faire parvenir des articles d'information et des offres commerciales sur la thématique de l'immigration ou des finances personnelles au Québec. Chaque email comprendra un lien de désinscription, de cette façon, chaque inscrit pourra interrompre quand il le souhaite l'envoi des emails du site organisateur. Cette activité a été déclarée d'après les règlements du Québec Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux Les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un email à l'adresse contact@commentinvestirauquebec.com

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS Un gagnant sera tiré au sort par algorithme informatique durant l'heure suivant la fin du jeu. Le tirage au sort a lieu parmi les adresses emails utilisées lors de la participation au jeu (voir article 3), le 31 décembre 2020 à 20 heures. Le tirage au sort effectué déterminera un gagnant parmi les participants ayant rempli la page de destination sur le site de commentinvestirauquebec.com à cette fin du site commentinvestirauquebec.com et s'étant inscrit avec leur adresse email valide à la liste du site commentinvestirauquebec.com Le gagnant sera contacté le jour même du tirage au sort à l'adresse mail utilisée lors de son inscription, lui confirmant son lot du coaching personnalisé d'une valeur de 1,000\$ pour le concours 1 pour l'adhérent à la liste d'abonné du site commentinvestirauquebec.com ou de 1,500\$ pour le concours 2 si et seulement si le participant a acheté au moins un coaching pour être éligible au concours de 1,500\$ du site commentinvestirauquebec.com.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé avoir renoncé à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant. Le gagnant autorise le site organisateur à mentionner son nom et prénom sur le site commentinvestirauquebec.com. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, le site organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'attribution du prix. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant. Le site organisateur se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de son âge.

ARTICLE 5 – DOTATION Le jeu est doté du lot suivant : un seul lot constitué d'un coaching personnalisé d'une valeur de 1,000\$ ou de 1,500\$ selon le concours 1 ou 2 choisi attribué au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant. Le coaching personnalisé est valable jusqu'au 31 décembre 2021 et uniquement sur le site commentinvestirauquebec.com Le site organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant la remise de son prix. Le prix du tirage (le coaching personnalisé) sera transmis par skype, téléphone ou par tout autre moyen de communication que le gagnant indiquera au site commentinvestirauquebec.com. La société organisatrice ne pourra pas être tenue pour responsable de la transmission du coaching personnalisé si l'adresse du gagnant est inexacte du

fait de la négligence du gagnant. Le coaching personnalisé ne pourra pas en aucun cas être échangé contre une valeur en espèces, monétaire ou contre toute autre dotation ou montant en argent, seul ce coaching personnalisé sera attribué comme prix et aucun autre prix en échange. Si le gagnant décide de ne pas l'utiliser, le gagnant ne pourra pas demander aucun autre montant pour compenser la non utilisation du prix. Le site organisateur ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, du coaching personnalisé par le gagnant. Il est précisé que le coaching personnalisé a une date d'expiration au 31 décembre 2021. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de prix sont strictement interdits. En cas de force majeure, le site organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION ET CONSULTATION DU REGLEMENT Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du site internet commentinvestirauquebec.com, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION Aucun remboursement des frais de connexion internet pour participer au jeu, ni participation par mobile ou toute autre connexion internet ne pourra faire l'objet de remboursement sous quelque forme que ce soit, ni ne peut être obtenu.

ARTICLE 9 – LITIGES Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse du site commentinvestirauquebec.com, au plus tard quatre-vingt-dix jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent du Québec au Canada, auquel compétence exclusive est attribuée. En aucun cas, le site commentinvestirauquebec.com <https://commentinvestirauquebec.com> ne peut être tenu responsable de dommages découlant de l'utilisation des conseils donnés pendant ce coaching personnalisé même commentinvestirauquebec.com ou un représentant a été informé oralement ou par écrit de tels dommages. Étant donné que certaines juridictions n'autorisent pas certaines limitations sur les garanties implicites ou les limitations de responsabilités pour les dommages indirects ou accessoires, ces limitations ne peuvent s'appliquer aux participants au concours.

Politique de confidentialité • La collecte de votre email est utilisée par commentinvestirauquebec.com pour vous faire parvenir des nouveaux articles ou offres sur le sujet d'investir au Québec. Vos données ne seront jamais revendues à des tiers. Tous les emails

envoyés contiennent un lien de désinscription qui permet de ne plus recevoir de message. • Commentinvestirauquebec.com utilise des cookies pour améliorer votre navigation et l'accès au contenu du site. Vous pouvez paramétrer vos cookies en vous référant aux pages support de votre navigateur internet. • Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant. Adressez vous à l'administrateur du site, Michel Gosselin, à cette adresse contact@commentinvestirauquebec.com • Vos données personnelles sont conservées de manière confidentielles et ne sont ni cédées ni vendues à des tiers. Conditions générales de vente Le site commentinvestirauquebec.com est un blog appartenant à Michel Gosselin . • Adresse: 69 rue Marchand Thetford Mines Québec Canada G6G 7A6 • Directeur de la publication: Michel Gosselin • Le site est hébergé par la société votresite.ca. Contact: contact@commentinvestirauquebec.com ou via la page de contact du site.

Article 1 – Champs d'Application et Modification des Conditions Générales de Vente En passant une commande sur le site commentinvestirauquebec.com, vous certifiez que vous êtes majeur et que vous acceptez les présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes commandes passées sur le site internet commentinvestirauquebec.com. [Commentinvestirauquebec.com](http://commentinvestirauquebec.com) se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande.

Article 2 – Prix, Modalités de Paiement et Sécurisation Vous pouvez effectuer le règlement par carte de crédit. Le paiement est sécurisé par les prestataires Stripe ou Paypal, deux entreprises leader et très réputées dans le domaine du paiement en ligne. [Commentinvestirauquebec.com](http://commentinvestirauquebec.com) se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis, les services seront néanmoins facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande. Toute commande ne sera traitée qu'à l'encaissement effectif du règlement, et commentinvestirauquebec.com ne s'engage à traiter la commande qu'à compter de cette date.

Article 3 – Remboursement, résiliation espace abonnés • Les formations sont hébergées sur un serveur tiers et sont consultables à volonté par leur acheteur. • Seules les formations sont "satisfait ou remboursé" pendant 10 jours après la date d'achat. Il suffit d'en faire la demande par email à contact@commentinvestirauquebec.com Si une demande de remboursement est effectuée, l'accès au produit sera naturellement supprimé. • Les coachings n'ont aucune garantie de remboursement.

Article 4 – Responsabilité L'utilisation du site commentinvestirauquebec.com requiert que vous disposiez des compétences, des matériels et des logiciels requis. Vous reconnaissez que les caractéristiques et les contraintes d'Internet ne permettent pas de garantir la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des transmissions de données sur Internet. commentinvestirauquebec.com n'encourt aucune responsabilité : • en cas de transmission par inadvertance d'un virus informatique • relative au contenu des documents qui est de la responsabilité pleine et entière du client. commentinvestirauquebec.com s'appuie

exclusivement sur des informations communiquées par le client pour effectuer les prestations commandées • Vous êtes responsable de l'utilisation des conseils ou exercices prodigués sur ce site. commentinvestirauquebec.com ne garantit pas que les services fonctionneront sans interruption ni erreur de fonctionnement. L'accès au site pourra être interrompu pour cause de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques. commentinvestirauquebec.com ne saurait également être tenu responsable d'un non-fonctionnement, d'une impossibilité d'accès, ou de mauvaises conditions d'utilisation du site imputables à un équipement non adapté, à des dysfonctionnements internes au fournisseur d'accès de l'utilisateur, à l'encombrement du réseau Internet, et pour toutes autres raisons extérieures à commentinvestirauquebec.com

Article 5- Modalités de livraison Les produits sont accessibles sur un serveur tiers, et les liens d'accès sont envoyés automatiquement par email après le paiement. Ils sont envoyés à l'adresse mail saisie lors du paiement. Il est donc indispensable de saisir votre adresse email ,valide, et sans faute de frappe. En cas de problème, contactez le support à cette adresse: contact@commentinvestirauquebec.com

Article 6- Droits d'accès et de rectification des fichiers informatisés Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'administrateur du site, via email en utilisant la page de contact. Les informations communiquées concernant le client ne seront pas traitées à d'autres fins que pour l'exécution des travaux commandés, ni cédées à des tiers (organismes, personnes ou sociétés extérieures ou groupes)

Article 7 – Propriété intellectuelle L'ensemble du contenu du site commentinvestirauquebec.com est protégé par le droit de la propriété intellectuelle. L'utilisateur s'engage à ne pas modifier, reproduire, copier, republier, télécharger, mettre en ligne, transmettre, vendre ou distribuer d'aucune manière que ce soit le contenu de commentinvestirauquebec.com, sans autorisation écrite de l'éditeur du site. Dans le cas contraire, l'utilisateur s'expose à des poursuites judiciaires.

Article 8 – Droit de réserve commentinvestirauquebec.com se réserve le droit de refuser d'honorer une commande émanant d'un client avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Article 9 – Compétence des tribunaux En étant client du site commentinvestirauquebec.com, vous acceptez sans réserve que les tribunaux compétents pour régler un éventuel litige seront les tribunaux du Québec